

MAIRIE D'UBRAYE

Réunion du Conseil Municipal

SAMEDI 13 DECEMBRE 2025
Relevé des principales décisions

Présents : Maire : Claude Roustan . **Adjoint** : Gérard Occelli **Conseillers** : Aurélia Munier, Marie Josée Boinega, Damien Barral .
Excusé : Christophe Rey (pouvoir à C.Roustan)

1-Avenant à la convention de transfert gestion Eau potable et Assainissement entre la Commune et le Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM): Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de prolonger d'un an la durée de la convention, soit jusqu'au 31 décembre 2026, afin de permettre à la REAAM de rembourser les échéances d'emprunt à la commune
Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2- Eau /Assainissement 2026 - Tarifications : Dans le cadre de la prorogation d'une année supplémentaire du transfert de gestion de l'eau et de l'assainissement collectif entre la Commune et la REAAM, le maire fait part au conseil des tarifications applicables en 2026. (Le Maire explique qu'une grosse partie de l'augmentation 2025 est due au passage du volume forfaitaire de 80 à 85m3/an, ainsi qu'une nouvelle redevance « consommation eau » émise par l'Agence de l'eau 0,43€ht/m3, il indique également avoir fait pression auprès de la Direction de la REAAM afin que l'installation des compteurs individuels eau soit finalisée le plus rapidement possible et la tarification à la consommation mise en place)
Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3- Recrutement d'une secrétaire de Mairie (remplacement de Noelle RICHAUD) :

Le Maire informe le conseil municipal avoir reçu depuis le mois de septembre, 5 candidatures pour ce poste. Après l'audition de 3 personnes, son choix s'est porté sur Mme TSCHENS Sabine, adjoint administratif de 1^{er} Classe, qui occupe le poste de Directrice des Finances d'une commune du département du Nord. Elle qui souhaite avoir une vie plus paisible et rejoindre son compagnon demeurant dans la région.

4- Eclairage du Clocher d'Ubraye village :

Le Maire présente au conseil municipal un devis relatif à l'installation d'un éclairage décoratif du clocher d'Ubraye. Celui-ci s'éclairera la nuit par un interrupteur crépusculaire.

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

5-: Demande de Mr SIMEON Franck (achat du four communal de Jaussiers ou autorisation de réaliser une terrasse sur sa toiture) : Le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Franck SIMEON habitant le hameau de Jaussiers, qui souhaite acquérir l'ancien four communal, ou construire une terrasse (jouxtant sa propriété en construction), en remplacement de la toiture du dit four.

Le conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité.

6 – Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes :

Le Maire donne lecture de la motion de l'Association des Maires de France souhaitant que l'Etat redonne immédiatement du pouvoir d'agir aux communes : La libre administration des collectivités, l'autonomie financière est fiscale, la subsidiarité. La commune d'Ubraye s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs la commune soutien les propositions de l'AMF sur le pouvoir réglementaire : adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes, allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses.

Le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir parole.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

9- Questions diverses :

- Le Maire fait part au conseil municipal de la Date de la cérémonie des Vœux 2026.
Celle-ci aura lieu **le Samedi 24 Janvier 2026 à 11h30 à Ubraye** village

Claude ROUSTAN
Maire d'UBRAYE